

N°2023/29

Nouméa, le 13 février 2023

## COMMUNIQUÉ DE LA VILLE DE NOUMÉA PROLONGATION DE LA FERMETURE DES PLAGES

Au vu de la situation générée par le passage du cyclone Gabrielle, les eaux de baignade restent perturbées par une mer agitée, très troubles, charriant des débris potentiellement dangereux. La ville de Nouméa informe que la baignade et les activités nautiques resteront interdites par arrêté municipal dans la bande littorale des 300 mètres de Nouméa **jusqu'au jeudi 16 février au matin**, sous réserve de l'analyse de la qualité des eaux de baignade et de la turbidité de l'eau.